



## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2016

### Les personnes présentes :

Collège 1 (professionnels effecteurs) : Dr Forest Eric, Mme Le Borgnic Carmen, Dr Arnault Gwénaëlle, Dr Gaillard Laurence. Collège 2 (associations de professionnels) : Mr Mere Franck. Collège 3 (professionnels non-effecteurs) : Mme Metayer Sylvie, Mme Chaleix Patricia, Mme Le Roch Marie-Dominique, Mme Goucan Laure, Mr Blanche Xavier. Collège 4 (associations de patients) : Mme Hervé-Lajusticia Violette, Mme Pecoruo Marie-Hélène, Mr Monnier David, Mr Le Tutour André, Mr Le Claire Michel, Mr Pottier Pascal, Mr Gru Marcel. Coordinatrice Mme Rossignol Marine

---

Présentation du bilan moral et du bilan financier par le Président de l'association, le Dr Forest Eric. Puis présentation des projets de 2017 et enfin échanges avec la salle.

Le 06 octobre 2015, a été constituée l'association portant la Plateforme de coordination d'Education Thérapeutique sur le territoire de santé n°4. Le président remercie les membres du Comité de Direction pour leur travail durant l'année 2016.

Pour rappel, l'assemblée générale est répartie en quatre collèges : le collège 1 représente les personnes morales mettant en œuvre un programme ETP (50%), le collège 2 représente les associations de professionnels (20%), le collège 3 représente les professionnels non-effecteurs d'ETP (15%) et le collège 4 représente les associations de patient (15%).

Au minimum un membre par collège doit être représenté pour que l'assemblée générale ait lieu. Les votes au cours de cette assemblée sont réalisés a priori à main levée (ils peuvent être effectués par bulletin secret, sur demande). Chaque collège représente un pourcentage de droit de vote et les votes sont faits à la majorité absolue, soit supérieur à 50%, pour chaque prise en décision.

La première action a été le recrutement d'une coordinatrice sur un temps de travail de 50%. Le poste est pourvu depuis mai 2016 par Mme Rossignol Marine. Diététicienne de formation initiale, elle est également titulaire d'un Master en Education et Santé Publique spécialisé en ETP.

Les objectifs principaux de cette plateforme sont de développer l'offre en éducation thérapeutique sur le territoire en accompagnant et en orientant les professionnels de santé.

Dans ce but, différentes missions ont été réalisées par la plateforme en voici les principales :

#### - **Identifier, recenser, actualiser l'existant en ETP sur le TS4**

Recensement de 10 programmes sur le TS4 (sans compter les 14 de l'hôpital de Vannes) concernant les thématiques suivantes :

- Maladie coronaire, Hôpital de Ploërmel
- Maladie artérielle des membres inférieurs, Hôpital de Ploërmel
- Hauts risques cardiovasculaires, Hôpital de Ploërmel
- Plaies chroniques d'origines vasculaires et du patient avec pied diabétique, Clinique des Augustines, Malestroit
- Insuffisance cardiaque : prévention des poussées de décompensation, connaissance et gestion de la maladie chronique, Réseau Respev, La Roche-Bernard
- Education à la connaissance et à la gestion du diabète de type 2, Réseau Respev, La Roche-Bernard
- AVK pour qui, pourquoi ? Pôle de santé pluridisciplinaire Sud-Est, La Roche-Bernard



- Hauts risques cardio-vasculaires, Pôle de santé ASTEQ, Questembert
- Programme de réhabilitation respiratoire et d'ETP sur le territoire du Pays d'Auray, URPS, Auray
- Haut risque cardio-vasculaire, programme national de la MSA, sur le Morbihan

Ces programmes ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche résumée suite à la rencontre avec les coordinateurs. Seuls les programmes : Haut risque cardiovasculaire de Ploërmel et Insuffisance cardiaque du réseau Respev n'ont pas de fiches correspondantes, puisque ces programmes ne proposent, pour le moment, plus de parcours ETP. Ces fiches sont disponibles et consultables sur le site internet de la plateforme.

De plus, un répertoire des coordinateurs de programmes a été créé.

- **Accompagnement des professionnels de santé du territoire:**
- Accompagnement sur l'Appel à Projet Plan Maladie Neuro-Dégénératives
- Accompagnement sur l'Appel à Projet ETP en proximité
- Accompagnement sur les évaluations annuelles et quadriennales
- Mise en lien de professionnels entre eux : recherche de professionnels pour l'animation d'ateliers, partage d'expérience et d'information,...
- Orientation de professionnels vers des formations en ETP
- Information et rencontre d'équipe souhaitant mettre en place un projet d'ETP
- **Faire le lien avec les structures :**
- Afin d'identifier, recenser, actualiser les aspects administratifs de l'ETP et les modes de financement.
- Identifier, recenser, actualiser et informer sur l'offre de formation dans le champ de l'ETP.
- S'impliquer dans les activités transversales régionales en ETP.

Échanges avec l'Agence Régionale de Santé, le pôle régional de ressources en ETP, l'Institut Régionale d'Education et de Promotion de la Santé et les autres plateformes ETP de Bretagne.

Participation de la coordinatrice au groupe de travail Bretagne ETP et maladie chronique.

Participation au comité de pilotage du pôle régional.

Création de lien avec l'Unité Transversale d'Education Thérapeutique du CHBA via la coordinatrice et le médecin référent.

- **Informier, orienter et mettre en lien** : en aidant les professionnels de santé à orienter leurs patients vers les programmes adaptés et en dirigeant les professionnels de santé vers une formation théorique ou pratique adaptée.
- **Améliorer la visibilité** des acteurs en ETP en communiquant sur les programmes et en assurant la promotion de la formation en ETP.
- **Aider les professionnels effecteurs à orienter** leurs patients vers les programmes ETP existants présents sur le territoire.

- **Visibilité et communication :**

Création de brochures de présentation de la plateforme à destination des professionnels et d'affiches à destination des patients. Ces documents exposent aussi les offres ETP présentes sur le territoire.

Mise en ligne du site internet, qui fut présenté lors de l'assemblée générale.

Mise en place d'une Newsletter.

Un « guichet unique ETP sur le territoire 4 » est mis en place. Il est à destination des professionnels et des patients. Il permet de relayer les informations et de répondre aux interrogations sur le champ de l'ETP.



## Rapport financier pour l'année 2016 et prévisionnel pour l'année 2017:

Plateforme territoriale d'éducation thérapeutique			
TS 4			
BUDGET 2016 - Prévisionnel 2017			
	Budget année 2016	Prévisionnel 2017	Commentaires
Salaire et charges sociales de la coordinatrice *	17 650,00	42 363,00	Augmentation à un équivalent temps plein du temps de coordination
Salaire et charges sociales du secrétariat		20 022,00	Ajout d'un 3/4 temps de secrétariat
Frais de déplacement de la coordinatrice	5 336,00	8 000,00	
Frais constants (Abonnements, Orange...)	2 400,00	2 400,00	
Fournitures administratives		1 000,00	
Rencontres interprofessionnels	4 000,00	4 000,00	
Total Dépenses	29 386,00	77 785,00	

\* Base de 42 363 € à temps plein pour 12 mois

Une part du financement sur l'année 2016 n'a pas été utilisée, celle-ci sera donc reportée sur le budget 2017. Ce budget permettra de subventionner notamment un temps de secrétariat, un deuxième temps partiel de coordination et une rencontre interprofessionnelle. Le budget alloué est de 80000€ par année.

### Axes de développement et projet 2017:

- Interventions locales dans des soirées interprofessionnelles et auprès des associations de patients pour présenter le dispositif de la plateforme.
- Organisation, pour le printemps 2017, d'une journée interprofessionnelle sur la thématique de l'éducation thérapeutique sur le territoire 4.
- Diffusion des outils de communication de la plateforme (newsletter, site web, brochures, affiches).
- Continuité de l'accompagnement et veille ETP (appels à projets, évènements, formations, évolution des textes de lois, relais ARS).
- Développement de la plateforme par l'augmentation du temps de coordination et l'ajout d'un temps de secrétariat.

Les budgets de ces projets sont inclus dans les subventions attribuées par notre financeur : l'Agence Régionale de Santé de Bretagne.



Questions et propositions des membres présents à l'Assemblée générale après la présentation de ces rapports :

- Intégration des associations de patients dans les programmes ETP : Pas de réglementation spécifique de l'ARS, mais forte recommandation dans l'écriture du programme et possibilité de faire intervenir des patients (patients formés aux 40h ETP ou en binôme avec un professionnel formé)
- Création d'un répertoire de professionnels et de patients formés en ETP : projet déjà en discussion à l'ARS avec le pôle régional ETP
- Questionnement quant aux missions allouées au temps de secrétariat : les missions seraient : la rédaction et la mise en forme des textes, les commandes de matériels, un temps administratif et de comptabilité, et la communication lors des déplacements de la coordinatrice. Son rôle reste à définir par les membres du bureau de l'association.
- Questionnement sur certaines missions de la coordinatrice : précision sur les missions distinctes entre l'IREPS et la plateforme ETP. En effet l'IREPS a un rôle d'accompagnement en éducation et promotion à la santé par des formations et le prêt d'outils éducatifs.

Précision : la coordinatrice ne peut être amenée à proposer des modules de formation et à intervenir dans un programme d'ETP.

La plateforme devra rédiger des indicateurs de qualités pour son évaluation auprès de l'ARS.

Il semble important de bien présenter les rôles de la plateforme et de les différencier avec les missions des autres instances régionales et départementales. De plus, il serait intéressant de formaliser une base de données et de réaliser une gestion de l'information.

Le Dr Arnault souhaite démissionner de son poste au sein de l'association (membre élu du collège 1). Un nouveau membre doit donc être élu par les membres de l'association. Au moment de l'assemblée générale, il n'y avait personne souhaitant se présenter.

Les membres des différents collèges de l'association ont validé le bilan moral et le bilan financier. Ils ont aussi accepté les projets et le budget prévisionnel de 2017. Enfin, par la présence de l'ensemble des collèges, l'assemblée générale est validée.